

MOT DU PRÉSIDENT



Par Rodrigue Dubé

L'ADR a tenu son assemblée générale annuelle le 28 octobre dernier. Lors de cette assemblée, nous avons traité de la Commission parlementaire sur la loi 23 qui consacre par loi l'entente de principe intervenue en juin 2010, entre les organisations syndicales et le gouvernement. Selon certains, cette loi met fin aux revendications des retraités pour les 5 prochaines années concernant l'indexation de nos rentes de retraite. Pour l'ADR, c'est une embûche de plus à surmonter, mais ce n'est pas la fermeture de notre dossier.

L'avenir appartient à ceux qui ne se laissent pas abattre.

Les médecins résidents

Le printemps dernier, les médecins résidents se sont fait imposer par loi des conditions de travail inacceptables. Ils sont retournés au travail avec le couteau entre les dents. Ils ont maintenu leurs revendications et en septembre, sans rapport de force apparent, ils eurent gain de cause.

Les procureurs du gouvernement

En juin dernier, les procureurs du gouvernement se sont fait imposer par loi, eux aussi, un retour au travail avec des conditions très insatisfaisantes. Ils ont respecté la loi. Toutefois, le gouvernement avait besoin de leur collaboration pour combler les postes de procureurs à l'« Unité Marteau ». Le gouvernement a dû céder et convenir avec eux aussi des conditions de travail qui furent adoptées en assemblée générale à plus de 98 %.

Les ingénieurs du gouvernement

Au ministère du Transport, le gouvernement avait perdu le contrôle sur ses grands chantiers. Il avait besoin d'augmenter ses effectifs de plus de mille ingénieurs en plus de devoir bonifier les conditions de travail pour attirer la clientèle spécialisée dont il a besoin. Le rapport Duchesneau lui a donné l'électrochoc dont il avait besoin.

Le gouvernement mettra de l'avant des conditions de travail dignes de ce nom afin d'être en mesure d'embaucher des ingénieurs qui ont l'expertise des gros chantiers.

Les retraités du gouvernement

La loi 23, convenue entre le gouvernement et les organisations syndicales, est une atteinte aux aspirations des retraités qui luttent pour la récupération de leur pouvoir d'achat. Les retraités ne doivent pas se laisser décourager par ce nouvel obstacle construit suite à la collusion des organisations syndicales et du gouvernement.

La loi 23 permet la demi-indexation s'il y a un surplus au-delà de 20 % dans les fonds de retraite. Il n'y a aucune mesure de remboursement des avoirs des retraités qui leur furent extirpés entre 2000 et 2005 par une baisse des cotisations pour les employés. Les retraités ont droit aux deux (2) milliards de dollars qu'on leur a empruntés sans leur consentement durant cette période.

Les retraités doivent se regrouper au sein de l'ADR pour que leurs revendications puissent être portées à bout de bras partout où cela sera nécessaire.

VOTRE COTISATION EST-ELLE ÉCHUE? Vous ne connaissez pas la date d'échéance de votre cotisation? **La ligne au-dessus du nom de l'étiquette de poste représente la date d'échéance de votre cotisation. Pour les membres ayant la retenue directe de la CARRA il est écrit: Merci CARRA.** Informez-vous par courriel à Michel Gilbert : migil@maskatel.net ou en lui téléphonant au 450-773-5566. Si votre cotisation est échue, remplissez le formulaire ci-joint en choisissant de préférence **la déduction mensuelle (3,00 \$) à la CARRA**, ou en postant un chèque de 36 \$ au nom de l'ADR à Michel Gilbert, 12935, rue Yamaska, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1B7. Votre support est important.

Être retraité et n'avoir pas retraité...



Par Aline Couillard
Vice-présidente

Qu'on se le dise

Le jour où nous avons pris notre retraite, nous sommes demeurés actifs.

Le bénévolat, nous le vivons intensément. Le gardiennage, c'est notre lot. Nous partageons notre savoir avec les travailleurs moins expérimentés. Nous prenons soin de nos petits-enfants et de nos parents âgés. Nous payons nos taxes sur les biens et services ainsi que nos impôts.

Qu'y a-t-il à comprendre?

Nous ne sommes pas en demande de faveur sur le plan de nos régimes de retraite. Nous sommes propriétaires des fonds au même titre que les travailleurs à l'emploi. Je le redis : « Au même titre. »

Cette réalité est connue des politiciens qui sont nos représentants à l'Assemblée nationale. Nous les avons interpellés maintes fois.

Les dirigeants syndicaux connaissent très bien le fonctionnement des régimes de retraite. Ils savent que les actifs paient présentement pour leur rente future.

Pourtant aucun de ceux-là ne se lève pour corriger le discours lorsqu'ils entendent le commun des mortels affirmer que les retraités sont à la solde des employés au travail. Lire des articles qui faussent le débat dans le même sens les laisse indifférents.

Où sont les valeurs?

Est-il encore vrai que la liberté de l'un s'arrête là où commence celle de l'autre? Les dirigeants syndicaux défendent les droits de leurs membres : les actifs. Soit! En matière de régimes de retraite toutefois, ils ont parfois une vision à très court terme.

Lorsqu'ils grugent à belles dents le gâteau des fonds de retraite sans qu'il soit réparti entre ceux qui ont acheté les ingrédients requis pour sa confection et pris part à la sa cuisson, ils empiètent sur le bien d'autrui.

Lorsque les élus du peuple québécois laissent courir la rumeur voulant que ce soient les actifs qui paient pour les retraités, ils deviennent eux aussi complices de l'ignorance et de la

désinformation.

Notre place

Retraités, il est urgent que nous prenions notre place, car elle ne nous sera pas laissée gratuitement. Forts de la pensée que :

- nous avons cédé notre place à l'emploi;
- nous avons coiffé le bonnet de bénévole;
- nous sommes impliqués socialement;
- nous avons laissé un héritage de structures organisées;
- nous subissons un égrènement de notre fonds de retraite;

nous réclamons sans relâche cette mesure équitable : LA PLEINE INDEXATION de nos rentes de retraite.

Un pouvoir est entre nos mains, celui de voter pour celui ou celle qui aura le courage de reconnaître la légitimité de notre demande. À bon entendeur, salut!



Responsables
et éditeurs du journal :
Rémi Beaulieu



Rémi Beaulieu

Correcteurs d'épreuves :

**Aline Couillard
et Gilbert Clément**

Montage et impression :

Fédération des familles souches du Québec

Conseil d'administration 2011-2012



Par Rémi Beaulieu



Marie-Thérèse Echelard
Secrétaire



Aline Couillard
Première vice-présidente



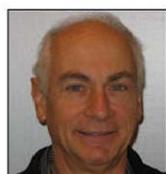
Rodrigue Dubé
Président



Rosaire Quévillon
Deuxième vice-président



Michel Gilbert
Trésorier



Normand Massé
Premier administrateur



Régis Echelard
Deuxième administrateur



Louise Racine
Troisième administratrice



Michel Gareau
Quatrième administrateur



Robert Lapierre
Cinquième administrateur



Viateur Sauvé
Sixième administrateur

L'ADR a tenu son assemblée générale le 28 octobre 2011 au centre multifonctionnel Francine Gadbois à Boucherville.

Rodrigue Dubé a été réélu à titre de président de l'ADR par acclamation ainsi que Robert Lapierre, Louise Racine, Normand Massé, Marie-Thérèse Echelard et Rosaire Quévillon.

Rodrigue Dubé a tenu à informer l'assemblée générale qu'il avait attendu à la dernière minute pour déposer sa candidature, en espérant qu'une autre personne se manifesterait pour prendre la relève. Il a dit qu'il était prêt à continuer à épauler le CA tout au cours du prochain mandat. Mais il a aussi indiqué qu'il ne conserverait la charge de président que pour les six prochains mois. À la fin de ce terme, soit vers le mois d'avril 2012 au plus tard, l'ADR aura besoin d'un nouveau président.

Viateur Sauvé, trésorier du secteur Sud-ouest-de-la-Montérégie (SOM), ex-président du syndicat des enseignants de la région de Châteauguay et président de l'AREQ pour son secteur, vient de



joindre les rangs du CA de l'ADR. Au nom du conseil d'administration, Rodrigue Dubé l'a remercié d'avoir accepté ce nouveau mandat. Il occupe un poste qui va être en élection l'an prochain.

Le CA élu est appuyé par les membres du CA élargi. Des membres invités peuvent se joindre à l'équipe des élus. Si vous souhaitez vous joindre à nous, svp, signalez-le au président, duberodrigue@sympatico.ca.

Conseil d'administration élargi (novembre 2011)



Rémi Beaulieu



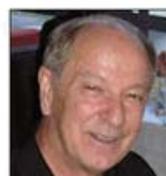
Fernand Boulanger



Pierre Collin



Gérard Cyr



Gaétan Morneau

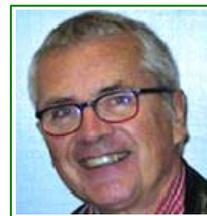


Gilles Presseault

« Bernard ne lâchera JAMAIS ses engagements. L'ADR est sculptée à son image »

(Lors de son assemblée générale du 28 octobre dernier, les membres présents ont accepté à l'unanimité de désigner **Bernard Boyer**, "*Membre honoraire de l'ADR*". Le vécu de Bernard est tellement inspirant par sa force et sa détermination, que nous avons jugé bon de reproduire un condensé des notes ayant servi à sa présentation.)

Pourquoi faire de Bernard Boyer un *Membre honoraire* de l'ADR. Pourquoi lui? Avant de décrire sommairement diverses réalisations de Bernard, à ma manière, je vais vous avancer cinq raisons qui justifient pleinement un statut de **MEMBRE HONORAIRE** :



Par Gilles Presseault

Portrait de Bernard en cinq tableaux :

1) Bernard est un roc : oui monsieur, Bernard Boyer est engagé socialement depuis plus de 65 ans;

2) Bernard est un vrai brasier : personnellement, je peux vous assurer qu'il a été l'étincelle qui a allumé des douzaines de revendications ou de projets sociaux tout au long de sa vie;

3) Bernard est un *battant* : tenez-vous bien; parmi les causes qu'il porte, Bernard se bat pour les retraités depuis près de... **40 ans**;

4) Bernard est un pit-bull : vous connaissez les pit-bulls, ils ne lâchent jamais. Et pour l'avoir vu opérer, je peux vous garantir que Bernard ne lâchera JAMAIS ses engagements;

5) Bernard est un bateau « dragueur » : Bernard est la personne qui a probablement recruté le plus de membres à l'ADR, un après l'autre. Il ne ralentit pas! Très récemment, il a envoyé à Michel Gilbert près d'une vingtaine de cartes de nouvelles adhésions à l'ADR. Rodrigue Dubé nous en dépeint souvent un portrait très juste. Rodrigue dit que Bernard est comme une personne à qui on a attaché des dizaines de lignes à pêche avec des hameçons à chaque bras et qui récolte tout ce qui est sur son passage. Les gens savent ce qui va leur arriver quand Bernard entre dans une salle.

Sur un plan plus personnel, il y a 82 ans de ça, Bernard est né dans l'extrême Sud-Ouest du Québec, à St-Louis de Gonzague.

Un engagement sans mesure :

Jeune, Bernard a ressenti ce que nous appelions avant : « l'Appel ». Fougueux et sincèrement engagé, il entre chez les Frères des Écoles Chrétiennes. Malgré toutes les turbulences qu'ont connues l'Église et la spiritualité au Québec, Bernard n'a jamais caché cette époque de sa vie, pendant laquelle il a enseigné dans des milieux ouvriers, tant à Montréal qu'à Sorel. Partout, Bernard y organise aussi sports, loisirs, carnivals et...

levées de fonds \$\$\$.

Son engagement pour les plus démunis l'amène à travailler pendant quatre ans en Guadeloupe... dans un centre de délinquants. Cela n'a rien d'un Club-Med! Bernard y est éternellement apprécié parce qu'il améliore sensiblement le milieu de vie des jeunes. Parmi ses nombreuses tâches, vous savez ce qu'on lui confie : voyons..., ramasser des fonds \$\$\$ pour le centre!

De retour au pays, en 1967, Bernard quitte la communauté. Il se sécularise.

Une vie familiale bien remplie :

En août 1968, Bernard se marie avec... : Marie. Deux filles naissent de leur union. Ses six petits enfants font de lui un grand-papa très aimant et aimé.



De gauche à droite : Gilles Presseault, Bernard Boyer, Rodrigue Dubé et Aline Couillard.

À cette époque, Bernard enseigne à Châteauguay, mais pas n'importe où. Bernard passe ses journées dans des classes préfabriquées, avec des élèves en « initiation au travail ». Infatigable, Bernard va tout donner. Encore une fois, notre *battant* va tout faire pour le bien-être des élèves.

Sur un plan plus intime, Bernard trouve aussi, à cette époque, le temps de s'impliquer dans la vie familiale, autant à titre de

Monsieur-Taxi pour ses filles que membre de plusieurs conseils d'administration, avec la responsabilité notamment d'organiser des *brunchs* pour des campagnes de financement \$\$\$ \$... et ça marche au-delà des espérances de tous.

Les combats de Bernard

On cherche un *Pit-bull* qui est pourvu d'un grand cœur? Bernard a toujours accompagné, soutenu, motivé sa douce Marie dans son propre combat face à une maladie qui la harcèle depuis les 25 dernières années. Chapeau Bernard. Chapeau aussi, la belle Marie, une autre battante.

Un jour, Bernard prendra sa retraite, en 1987. Mais, vous

commencez à le connaître, il ne s'arrête pas comme ça! Il s'implique dans moult activités.

Pour tout le Sud-Ouest du Québec, Bernard jouera un rôle de premier plan dans la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'acquisition pour des fins collectives de l'Île Saint-Bernard, pour un coût de cinq millions de dollars.

Plus près de nous, dans les années '70-80, Bernard se bat bec et ongles, avec un groupe de Québec, pour le rachat des fonds de pensions des ex-religieux sécularisés après juin 1965, et aussi celui des laïcs qui avaient enseigné dans des écoles privées. La Loi 55 donnera une première ouverture. Mais ce n'est pas assez pour Bernard. Son groupe vise ensuite l'amélioration de cette loi, laquelle ne donnait qu'un maigre crédit de rentes après 65 ans. Prenez garde au Gouvernement quand Bernard se met en deuxième vitesse! Bernard fait appel à toutes ses 'connexions'. Bernard sait que le Gouvernement ne donne jamais rien comme ça, gratuitement. Bernard sait qu'il faut prendre ce qui nous est dû. Bernard ne lâche jamais. Il se bat jusqu'à ce que la Loi 60 vienne couronner le combat : le rachat est permis et donne une rente de 1.6 % pour chaque année rachetée. Mais, notre bon

gouvernement leur dit : *tout ça est non indexable*, parce que racheté après 1982! Vous connaissez l'air de cette damnée chanson.

Bernard s'engage contre la désindexation

Et voilà Bernard qui reprend son bâton de pèlerin. Le combat pour la pleine indexation commence grosso modo au début des années 2000 ou avant, entre autres lors d'une assemblée générale de l'AREQ, laquelle assemblée avait fait plus d'un mécontent. Un premier comité est formé, le CÉPIR. Bien entendu, Bernard en fait partie..., et Bernard ne lâchera plus jamais. Ce groupe rencontrera un autre beau groupe de militants de Saint-Hyacinthe, de même que des désillusionnés de l'AQRP qui, eux aussi, se mobilisent à la même époque pour mener le même combat de la pleine indexation. Que de voyages, que de rencontres, que de réunions! C'est l'ancêtre de l'ADR. Vous connaissez la suite. Bernard aussi. Et à cause de vous, il n'est pas prêt de lâcher.

Non, en ne considérant que ce léger survol, l'assemblée générale ne fera pas d'erreur en le désignant *Membre honoraire* de l'ADR.

Les retraités doivent prendre leur place dans les formations politiques

Les grandes décisions de société se prennent à l'intérieur des formations politiques. Les retraités sont riches d'expérience de vie et de société. Ils doivent s'intéresser au monde politique, et faire valoir leurs opinions et leurs idées.

Mais le plus important, c'est de tenter de contrer la désinformation qui se fait en ce moment dans la société québécoise sur le dos des retraités de l'État. Il est fort probable que la majorité des élus, sans égard à leur attachement politique, pensent la même chose que le citoyen ordinaire. Ils sont alimentés aux mêmes sources d'information que leurs électeurs: les médias, les blogues et les forums. Sur plusieurs blogues et forums, beaucoup de participants comparent la situation du Québec à la Grèce en mettant très souvent le blâme sur le dos des retraités gras dur de la Fonction publique qui reçoivent de grosses pensions dorées sur le dos des pauvres travailleurs du secteur privé. Certains journalistes en rajoutent pour jeter de l'huile sur le feu.

C'est important de contrer cette désinformation, car un jour nous pourrions en subir des conséquences assez importantes.

Les élus, par leur statut de membres de l'Assemblée nationale, ont l'opportunité d'avoir à leur disposition des informations précises et bien documentées sur les régimes de retraite des employés de l'État. Mais encore là, il faut qu'ils prennent le temps d'effectuer les recherches nécessaires, les consulter et bien les assimiler.



Par Rémi Beaulieu

Voilà pourquoi c'est important pour les retraités d'être présents dans les formations politiques afin de rencontrer les élus et leurs conseillers pour les mettre au courant de notre vraie réalité, des effets pervers de la formule d'indexation actuelle, et de la réalité de nos fonds de retraite.

Nous sommes des citoyens à part entière. Il faut prendre notre place, même dans les formations politiques, et ce dans toutes les régions du Québec. Les absents ont toujours tort...



Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P., veuillez nous en aviser :

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska, St-Hyacinthe, Qc, J2T 1B7



PARLONS JUSTICE!

Le maillet a frappé : la loi 23 est adoptée le 3 novembre 2011

Voici un résumé de ce que dit la loi no 23 modifiant divers régimes de retraite des secteurs public et parapublic. D'abord, elle vient sanctionner l'entente de principe convenue, en juin 2010, entre le gouvernement et le front commun syndical pour préciser que le gouvernement peut décider d'octroyer la demi-indexation ad hoc si la valeur actuarielle du fonds des participants dépasse de 20 % les obligations du dit fonds. (Le « peut » de l'article 67.0.2 me fatigue. J'aurais préféré doit.) Ensuite, elle donne la possibilité de prolonger de 35 à 38 ans les années de service admissibles aux fins de calcul de la rente.

Parlons indexation

C'est la première fois qu'il y a ouverture à l'indexation pour les retraités du RREGOP, RRPE, RRE, RRF et RRCE. Bien que la porte soit timidement entrebâillée, il faut mettre le pied dans la petite ouverture et essayer d'y pénétrer plus avant. Comme premier pas, l'ADR a demandé d'intervenir en commission parlementaire, le 19 octobre 2011. Nous n'avons malheureusement pas eu de réponse. Il ne faut pas nous laisser abattre pour autant. Rodrigue, Aline et moi sommes activement présents au Comité consultatif de la CARRA pour occuper la place qui nous revient pour réclamer notre dû.

- Comme le dit une expression de chez nous, « *Nous avons pissé dans le pot.* » Donc, nous avons de la liquidité qui nous appartient. Ce montant est plus important que celui des actifs comme en font foi les résultats de la firme



*Investissements Russell*¹ qui signale que notre fonds de retraite est composé de 10 % de nos cotisations, 30 % des rendements avant la retraite et **60 %** des rendements, et de la plus-value durant la retraite.



Par Rosaire Quévillon

- Selon monsieur Jean-Marc Tardif, actuaire au Conseil du trésor, il est illégal au Canada d'accumuler 25 % ou plus au-dessus des obligations d'un régime de retraite, d'où l'obligation de bonifier le régime concerné si cela se produit. En 1997 et 2000, le RREGOP et autres ont été bonifiés pour les actifs et, rien pour les retraités. À quand notre retour des mises de fonds: notre salaire différé?

- La loi 23 exige un fonds de stabilisation de 10 % au-dessus des obligations. Selon nous, c'est correct. Entre les 10 % et 20 %, ce sont les actifs qui se servent d'abord en prenant annuellement 1/15 des surplus pour effectuer des baisses de cotisations!
- La réindexation est une question de justice et d'équité intergénérationnelles.

¹ http://www.russell.com/ca/retraite/download/103060_rule_f.pdf

Un nouveau programme d'assurances maladie/voyage pour les membres de l'ADR, et un outil de recrutement

Avec la firme de courtage MRA et l'Excellence/l'Industriel Alliance, qui ont conçu des programmes d'assurances pour le Barreau du Québec, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec, la Corporation des maîtres électriciens du Québec, les chiropraticiens, etc., les membres de l'ADR sont entre bonnes mains.

L'ADR a conclu une entente pour vous offrir un programme des plus complets et avantageux en assurance maladie/voyage.

Ce programme offre les protections suivantes :

- A. Soins hospitaliers, maison de convalescence, soins palliatifs et infirmiers à domicile.
- B. De nombreux services paramédicaux et spécialistes de la santé tels que massothérapeute, diététiste, chiropraticien, physiothérapeute, audiologiste, psychologue, etc.
- C. Plusieurs autres frais complémentaires sont également inclus tels que l'ambulance, le réflectomètre, nombreuses prothèses,

appareils orthopédiques, radiographies et analyses de laboratoire, etc.

D. Une rente hospitalière jusqu'à concurrence de 10 jours par hospitalisation.

E. Protections particulières en cas d'accident, en cas de fracture, de réaménagement de la résidence ou en cas de décès.

F. Évidemment, vous retrouverez en option l'importante protection en assurance voyage couvrant 100 % des frais hospitaliers et médicaux avec une assistance internationale, et ce, jusqu'à concurrence de 2 millions de dollars. De plus, vous avez le choix pour des voyages de 30, 60 ou 90 jours.

G. Également, en option, vous pouvez obtenir une protection en soins dentaires et des protections en assurance-vie.

Vous informer vous amènera à une décision éclairée.



Par Aline Couillard

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec notre courtier :

MRA 5055, boul. Métropolitain Est, bureau 200 · Montréal (Québec) H1R 1Z7 Téléphone : 1 800 363-5956 · 514 329-3333 ·

Télécopieur : 514 328-1173 Courriel électronique : info@cabinetmra.com



La réalité des retraités et futurs retraités et la loi 23

Souvent, la perception est différente de la réalité. Voyons la situation des retraités des secteurs public et parapublic en 2010.



Par Gaétan Morneau

	2010	2010	2010
Retraités touchés par la désindexation			
	Nombre de retraités	Rente annuelle moyenne	% du nombre total de retraités
RREGOP	186 923	17 767 \$	68,7%
RRPE	21 686	38 981 \$	8,0%
RRE	36 831	29 960 \$	13,5%
RRF	15 424	24 700 \$	5,7%
RRCE	4 925	28 549 \$	1,8%
Sous-total	265 789	21 790 \$	97,7%
RRMSQ	4 138	44 333 \$	1,5%
RRAPSC	1 409	26 237 \$	0,5%
RRMAN	275	40 422 \$	0,1%
Régime de retraite			
des juges	186	118 898 \$	0,1%
RREFQ	118	29 304 \$	0,0%
Sous-total	6 126	41 970 \$	2,3%
Totaux	271 915	22 244 \$	100,0%

Le tableau à gauche, démontre que 97,7 % des retraités ont une rente annuelle moyenne de 21 790 \$ et que les 186 923 retraités du RREGOP sont les parents pauvres du système avec une rente annuelle moyenne de 17 767 \$. Ces statistiques révèlent que la très grande majorité des retraités ont une rente annuelle sous le seuil de la pauvreté.

Voilà la réalité de ceux et celles qu'on traite injustement de gras dur. Si cette rente moyenne de 2010 du RREGOP avait été augmentée de 1 %, elle aurait été portée à 17 945 \$. Cette augmentation aurait représenté une sortie de fonds de 33,2 millions de dollars. Si cette somme avait été payée à parts égales par le gouvernement et le fonds du RREGOP, chacun aurait assumé 16,6 millions de dollars.

On est loin des 150 millions de dollars par année comme l'a affirmé la Présidente du Conseil du trésor en Commission parlementaire, lors de l'examen du projet de loi 23. Il est aussi étonnant de constater que les centrales syndicales aient négocié l'appauvrissement systématique de leurs membres et futurs retraités. Les effets prévisibles de la loi 23 font en sorte que les retraités de demain seront plus pauvres que ceux d'aujourd'hui.

Note : Le calcul des moyennes annuelles a été fait à partir des données du rapport annuel de gestion 2010 de la Carra, pages 75 et 76.

IPC-3%: POURQUOI NE PAS INVERSER LA PYRAMIDE DE L'INDEXATION?

Depuis 1982, la sacro-sainte formule **IPC-3%** imposée en 1982¹ est reportée de négociation en négociation. Les représentants syndicaux l'ont ainsi consacrée comme étant **la formule magique**. Depuis 2000, cette formule a été modifiée pour toutes les années travaillées et cotisées à compter de l'an 2000 et uniquement pour ces années par une indexation de **50 % de l'IPC ou de l'IPC-3%**². Quelle trouvaille! Les nouveaux retraités s'appauvrissent ainsi plus lentement depuis pour les années cotisées après 2000 seulement, mais il n'en est rien pour les 17,5 années comprises entre 1982 et 2000. La formule de 1982, est-il besoin de le rappeler, appauvrit systématiquement tous les retraités et futurs retraités des secteurs public et parapublic (RREGOP, RRE, RRCE, RRPE, RRF). Les retraités, qui pourtant ont cotisé³ à leur fonds de retraite, sont privés, année après année, des premiers 3 % de l'inflation. Ils voient ainsi leur pouvoir d'achat diminuer avec une régularité déconcertante.

POURQUOI PAS UNE NOUVELLE FORMULE?

Pour protéger tant soit peu le pouvoir d'achat, **POURQUOI NE PAS PLEINEMENT INDEXER LES RENTES DE RETRAITE DES TROIS PREMIERS POURCENTAGES DE L'INFLATION?**

Pourquoi ne pas innover? Rappelons ici que depuis 1993, l'IPC a dépassé le seuil de 3 %, uniquement en 2004, où l'IPC a été de 3,2 %, donnant ainsi aux retraités un maigre 0,2 %.



Par Gaétan Morneau

L'inversion de la pyramide de l'indexation, telle que proposée, aurait protégé le pouvoir d'achat des retraités au cours des 18 dernières années. Bien sûr, on ne peut revenir sur le passé, en regard de l'application de la formule IPC-3%. Mais pour les années futures ne pourrait-on pas corriger le tir?

Qu'arriverait-il, si l'IPC était supérieur à 3 %? On pourrait alors modifier la formule par une modulation de l'augmentation des rentes de retraite qui devrait tenir compte de l'état des caisses de retraite. Je propose que lors de la prochaine ronde de négociations, on retienne comme base de discussion le principe d'indexer pleinement les trois premiers pourcentages de l'inflation. L'important n'est-il pas la protection du pouvoir d'achat de tous, retraités actuels et futurs?

¹ Cette formule désindexe de 0 à 3 % la rente de retraite, pour toutes les années travaillées et cotisées du 1^{er} juillet 1982 au 31 décembre 1999, soit 17,5 ans.

² Le meilleur de 50 % de l'IPC ou IPC-3%

³ Eh oui, les retraités ont cotisé à leur fonds de retraite, comme tout travailleur qui cotise dans un REER.

NOUVELLES DES SECTEURS

ADR SECTEUR GRANBY

Le Conseil de secteur de l'ADR-Granby- Région a tenu sa réunion annuelle en présence de M. Rodrigue Dubé, le 28 septembre dernier. Près de 40 membres de notre secteur ont participé à cette rencontre qui s'est tenue dans le cadre de notre déjeuner du mois de septembre. Le rapport que M. Dubé a fait, de la formation et de la première rencontre des membres du Comité sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation des rentes de retraite, a enthousiasmé les membres de l'ADR.



1^{re} rangée : **Normand Massé, secrétaire-trésorier, Louise Racine, présidente, Huguette Beauregard, vice-présidente.** 2^e rangée : **Salim Gabriel, André Ménard, Hertel St-Hilaire, Maurice PH. Gaudreau : administrateurs.** Absente : **Johanne Laplante, administratrice.**

Par Louise Racine, présidente
ADR-Granby



Il me faut souligner la présence et le support indéfectible d'Huguette Beauregard, Salim Gabriel, André Ménard et Hertel St-Hilaire qui répondent présents chaque année, et apportent énergie et soutien à l'ADR. Et que dire de notre secrétaire-trésorier, qui en plus de cumuler deux postes de dirigeants, a animé avec brio 2 conférences dont les sujets étaient aux antipodes : l'euthanasie et la nutrition! Cet homme a de multiples talents! À tous, mille fois merci!!!

Également, il convient, comme à chaque année, de souligner l'apport du député du comté de Shefford pour sa généreuse contribution volontaire à la cause de l'ADR. De plus, Monsieur Bonnardel manifeste son appui à notre cause en recevant les représentants de l'ADR 2 fois par année à son bureau de Granby. Chapeau M. Bonnardel.

Les membres de notre secteur seront conviés à des déjeuners-conférences les 9 novembre 2011, 1^{er} février, 4 avril et 2 mai 2012. Les sujets seront variés et pourront intéresser tous nos membres : les assurances, la santé, l'argent et la mise en forme.

Bienvenue chez nous!

MAINTENIR LE CAP

Plan d'action maintenu

Il est difficile de parler de nouveautés au niveau de l'ADR SOM, puisque nous travaillons à partir d'un plan d'action qui nous aide à maintenir le cap sur nos revendications fondamentales. Au bénéfice des lecteurs du *Démocrate à la retraite*, ce plan s'actualisera à travers trois grands objectifs : 1.) Maintenir à jour les structures administratives de l'ADR SOM; 2.) Conserver les membres actuels et recruter de nouveaux membres; 3.) Faire pression ou obtenir l'appui de personnes ou d'instances susceptibles de contribuer à l'atteinte de notre objectif principal (ex. : députation, ressources humaines de commissions scolaires, autres associations)

Assemblée générale (A. G.) du 12 octobre

L'ADR SOM a tenu son A. G. le 12 octobre dernier. Nous relevons trois points saillants de cette assemblée : 1.) L'adoption des modifications de nos statuts et règlements sectoriels pour être en concordance avec ceux de l'ADR, dont l'importante révision de notre territoire;



ADR SECTEUR SUD OUEST MONTÉRÉGIE (SOM)

Par Yvon Amesse, secrétaire
ADR-Sud Ouest



2.) Après avoir remercié les administrateurs sortants par de généreux applaudissements, les membres présents ont procédé sans hésitation aucune à l'élection pour un mandat de deux ans de cinq nouveaux administrateurs (car nous étions dans une année impaire) et le remplacement pour un an d'un poste devenu vacant récemment.

Les administratrices et administrateurs 2011-2012 sont : Yvon Amesse, Bernard Boyer, Fernand Carrier, Louise Dagenais, Jean-Guy Dupont, Marcel Fournier, Marie-Paule Girouard, Gilles Presseault et Viateur Sauvé; 3.) Finalement, les membres présents ont encore une fois bénéficié de l'expertise et de l'expérience de Rodrigue Dubé, lequel n'a pas manqué, par le biais de nombreux exemples, de rappeler toute l'importance de ne jamais lâcher nos moyens de pression et de maintenir une « communication » constante avec celles et ceux qui sont en mesure de nous redonner notre pouvoir d'achat.

Un membre honoré

On ne peut passer sous silence l'énorme fierté qui a rejailli sur tous les membres de l'ADR SOM lorsqu'ils ont appris qu'un des leurs, Bernard Boyer, avait été proposé et accepté à l'unanimité au titre prestigieux de **Membre honoraire** de l'ADR. Tout notre respect et nos félicitations accompagnent ce battant infatigable.

Nouvelles de l'ADR Haut-Richelieu



À l'ADRHR, nous tenons des rencontres à tous les troisièmes vendredis de chaque mois, sauf en décembre 2010, juillet et août 2011. Tous les membres et les sympathisants sont invités par courriel et appelés par téléphone avec la collaboration de Georges Tétreault, Raymond Vachon et Jules Brodeur. Nous avons aussi la collaboration du minutieux secrétaire Marcel Mailloux et du trésorier Maurice Goyette. Il y a régulièrement une douzaine et demie de personnes présentes aux rencontres.

Rosaire Quévillon a donné un peu de rafraîchissement fiscal durant la période des déclarations de revenus et a rappelé que notre fonds de retraite provient de : 10 % des cotisations, 30 % des rendements avant la retraite et 60 % des rendements et de la plus value durant la retraite.

**Par Rosaire Quévillon
Président**

Marcel Mailloux, notre spécialiste du prix des médicaments, nous a fait profiter de ses recherches pour diminuer nos coûts.

Normand Massé, un membre de Granby, est venu nous entretenir sur la saine alimentation.

Finalement, les membres sont informés qu'après presque 30 ans de désindexation, le 8 juin 2011, madame Michelle Courchesne, présidente du Conseil du trésor, a annoncé la création du **Comité consultatif** sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation. Nous avons enfin le droit d'être consultés officiellement sur l'avenir de notre fonds de rente de retraite. L'ADR est représentée par Rodrigue Dubé et Rosaire Quévillon, soit 25 % des retraités délégués.



Dans l'ordre : Maurice Goyette, Louise Labelle, Marcel Mailloux, Rosaire Quévillon, Georges Tétreault et Charles Tremblay.

Parmi les actions posées, nous avons procédé à l'envoi de courriels à tous les députés pour réclamer la réindexation de nos rentes de retraite et nous avons fait des interventions personnelles auprès de nos députés : madame Marie Bouillé d'Iberville et monsieur Dave Turcotte de Saint-Jean pour demander leur support politique et financier.

Denis Rémillard a correspondu avec la ministre Marguerite Blais et Charles Tremblay a interpellé la ministre Michelle Courchesne au sujet de l'injustice liée à l'indexation de nos rentes de retraite.

Sept rencontres sont prévues de septembre 2011 à septembre 2012. Il

arrive que des échanges soient musclés entre les représentants des retraités et les représentants syndicaux. Peu importe, nous prenons notre place, c'est-à-dire la place qui nous revient pour défendre notre droit à la pleine indexation et à l'amélioration des services qui nous sont offerts par la CARRA.

Rosaire Quévillon, président

Cette année, l'ADR, secteur Saint-Hyacinthe a innové. En effet, pour la première fois de notre histoire, nous avons organisé un déjeuner rencontre, le 19 octobre dernier, et 43 de nos membres ont bien aimé la formule. Sûrement que le CA répétera l'expérience... C'est un beau clin d'œil à faire à tous nos amis, et c'est un excellent moyen de commencer une journée du bon pied.

Le 9 novembre, nous avons eu notre conférence annuelle. Cette année, notre conférencière nous a parlé avec beaucoup de chaleur, de la maladie d'Alzheimer, qui nous concerne tous. Merci à Mme Caroline Croteau, qui a su nous mettre au fait de cette terrible maladie et répondre aux nombreuses questions des membres. Souvenez-vous d'une phrase importante pour tous :



Par Danielle Gilbert



LE CŒUR RETIENT CE QUE LA MÉMOIRE OUBLIE



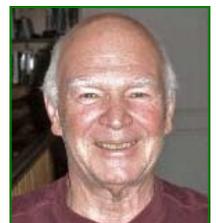
Cette conférence a été suivie d'un excellent repas, servi à la salle Châtelaine.



SECTEUR DE LAVAL, LAURENTIDES ET LANAUDIÈRE

Le conseil de secteur de l'ADR LLL (Laval, Laurentides et Lanaudière) a tenu son assemblée générale annuelle le 13 octobre 2011 à Blainville en présence de trente membres du secteur.

Par Gérard Cyr
Président



Cette AGA a revêtu un caractère spécial. En effet, l'assemblée visait à approfondir trois sujets importants, à savoir: l'information aux membres, la consultation des membres et la participation des membres. Afin de répondre à chacun des éléments cités plus haut, soulignons que monsieur Rosaire Quévillon, vice-président de l'ADR a entretenu les membres sur le thème « les effets pervers de la non-indexation de nos rentes de retraite et l'impact sérieux sur les femmes retraitées ». La partie consultation s'est déroulée en ateliers de 5 à 6 participants animés par un membre du conseil à

l'aide d'un questionnaire. Cet outil a été conçu pour la circonstance et comme support pour alimenter les discussions. L'objectif était de recueillir des suggestions et d'impliquer les membres dans une démarche de réflexion. La plénière a été fertile en idées. La participation durant l'AGA qui a suivi les deux premières étapes fut manifestement productive. D'ailleurs, lorsque la compilation et l'analyse seront terminées les membres ainsi que l'ADR recevront un document complet pour l'ensemble de cette activité.

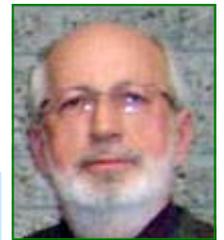


Nous poursuivons nos objectifs qui apparaissent au plan d'action pour la prochaine année et notamment celui de la pleine indexation de nos rentes de retraite, l'opération députés, la communication et l'information auprès des membres.

Félicitations aux membres de conseil de secteur les LLL pour leur généreuse participation.

En bas, de gauche à droite: Gérard Cyr président, Fernand Boulanger vice-président, Gisèle Bergeron trésorière; 2e rangée: Jocelyne de Grâce conseillère, Pierre Collin secrétaire, Pierre Bergevin conseillère. Absents: Louise Martin conseillère et Régis Echelard conseiller.

Bonnes références à conserver



Par Rémi Beaulieu

-Société Parkinson du Québec (SPQ) :
550, rue Sherbrooke Ouest,
bureau 1080, Tour Ouest, Montréal
QC H3A 1B9

La Société Parkinson du Québec (SPQ) est un organisme qui offre des services aux personnes ayant la maladie de Parkinson et à leur proche aidant. La Société offre aussi des services d'information aux professionnels de la santé qui travaillent avec des personnes atteintes. **Pour plus d'information: Tél. : (514) 861-4422 ou 1-800-720-1307, Site Web : www.parkinsonquebec.ca Courriel : infos@parkinsonquebec.ca Information pour la Montérégie : Jacques Thériault, tél. : 450-468-4307, Courriel : th.therr@videotron.ca**

-REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS POUR PERSONNES AVEC ACOUPHÈNES (RQPA)

6818, rue Saint-Denis, bureau 3, Montréal QC H2S 2S2
Le RQPA est un organisme à but non lucratif reconnu par une charte provinciale et fondé par un groupe de bénévoles. Principaux objectifs du RPPA : Rejoindre les personnes affectées par des acouphènes, l'hyperacousie et autres pathologies similaires; remettre de l'information relative aux causes des acouphènes et proposer différentes stratégies pour en diminuer leurs effets. **Pour plus d'information : Tél.: (514) 276-7772 ou sans frais 1-877-276-7772. Site Web: <http://www.rqpa.qc.ca> Courriel : rqpa@rqpa.qc.ca**

-Atout-MICRO : Une bonne revue québécoise en informatique qui est devenue un webzine gratuit où il est possible de s'abonner gratuitement, afin d'être prévenu par courriel de ce qui a paru dans le mois. C'est intéressant, gratuit et dans un langage facile à comprendre. Site Web : <http://www.atoutmicro.ca>

Une maison de confiance



« Depuis 1940, la population de la région maskoutaine peut compter sur Ubald Lalime »

Vous désirez des renseignements sur les préarrangements funéraires?

Un de nos conseillers sera disponible pour vous donner toute l'information nécessaire.

Anthony Marcil, Conseiller aux familles

COMPLEXE FUNÉRAIRE

UL Ubald Lalime

450 774-6417

Présent sur le grand territoire de Saint-Hyacinthe

YVON MARCIL, président

SIÈGE SOCIAL ET SALONS: 900, ave Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe

SUCCURSALES : 2775, avenue Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
1167, rue Principale, Saint-Dominique
13695, av de l'Église, Saint-Hyacinthe (secteur Sainte-Rosalie)
1166, rue Saint-André, Acton Vale

MAUSOLÉE : 1325, rue Girouard Est, Saint-Hyacinthe

www.ubaldlalime.com

0517852

PRIVILÈGES AUX GROUPES • PRIVILÈGES EXCLUSIFS AUX GROUPES • PRIVILÈGES EXCLUSIFS

**CHOISISSEZ
LA BONNE PLACE
POUR ASSURER VOTRE AUTO
ET VOTRE HABITATION**

Bénéficiez d'avantages
et de rabais offerts aux
membres de l'ADR



1 866 SSQ AUTO
7 7 7 2 8 8 6

OU POUR UNE SOUMISSION EN LIGNE
SSQauto.com

SSQauto
Les valeurs à la bonne place

LE PROGRAMME DE PROTECTIONS PERSONNALISÉ DE L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES RETRAITÉS

Un programme complet en accident-maladie complémentaire pour les personnes retraitées âgées de moins de 75 ans.

Incluant entre autres :

- Les soins hospitaliers et maison de convalescence
- Services paramédicaux
- Spécialistes de la santé
- Soins infirmiers à domicile
- Rente hospitalière
- Nombreux frais complémentaires incluant les analyses, scanners et résonances magnétiques
- Protections particulières en cas d'accident dont 50 000 \$ par personne assurée

En option :

- Assurance voyage et assistance internationale pour des durées de 30, 60 ou 90 jours (jusqu'à l'âge de 75 ans)
- Assurance-vie
- Soins dentaires

L'ensemble de ce programme vous est offert à des taux compétitifs sur une base individuelle ou couple.



N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE COURTIER :



ADMINISTRATEUR

MRA
5055, boul. Métropolitain Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1R 1Z7
Téléphone : 514 329-3333 / 1 800 363-5956
Télécopieur : 514 328-1173

LE DÉMOCRATE *à la retraite*

Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy
Boucherville (Québec) J4B 2B2

www.adr-quebec.org

**Si vous changez d'adresse postale
ou électronique, S.V.P.,
veuillez nous en aviser :**

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska

St-Hyacinthe (QC) J2T 1B7

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des familles souches du Québec
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 4C6
IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE